

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

DE\_2020\_010

Séance du jeudi 16 janvier 2020

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 10/01/2020

Présents : 15

*L'an deux mille vingt et le seize janvier l'assemblée régulièrement*

Votants: 15

*convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

Pour : 15

Contre : 0

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE,

Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric

FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique

MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Secrétaire de

séance: François FOLCHER

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Matthias

CORNEVAUX, Gillian MC HUGO, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Yves

Elie LAURENT, Marie LION, Daniel MOLINES

Objet: Déplacement de la voie communale au Cros - DE\_2020\_010

Vu la délibération n° DE\_2016\_106 du 8 septembre 2016

Vu la délibération n° DE\_2019\_094 du 24 octobre 2019

Constatant la réalisation des travaux prescrits par la délibération DE\_2019\_094 du 24 octobre 2019,

Constatant la totale désaffectation du tronçon apparaissant en bleu et rouge sur le plan ci-joint,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prononce le déclassement de ces deux tronçons du domaine public de la commune afin de les échanger contre le nouveau tracé du chemin avec les propriétaires actuels, à savoir messieurs Brunel et Rouvière.

Un délai de deux mois s'applique, courant à partir de la publication de la présente délibération, à l'issue duquel l'échange sera réalisé.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,

Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Alain Jaffard



RF
Préfecture de Mende
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/02/2020
048-200057594-20200116-DE_2020_010-DE

